

Metz, le 15 juin 2021

## QUARTIERS D'ÉTÉ 2021 Appel à projets

### Contexte

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République, le dispositif "quartiers d'été", mis en oeuvre en 2020, est reconduit pour l'été 2021.

Le dispositif est destiné aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Le présent appel à projets s'adresse aux acteurs de la politique de la ville qui souhaitent mettre en place des actions spécifiques, supplémentaires par rapport à celles déjà menées, à destination des habitants des QPV pendant l'été 2021 : associations, collectivités, ...

### Principes

Déclinée localement, l'opération "quartiers d'été 2021" repose sur trois grandes orientations nationales qui visent à faire de cet été

- un temps de respiration, de divertissement et de découverte
- un temps de préparation et d'accompagnement à l'après-covid
- un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Ces trois orientations peuvent concerner les thématiques du sport, de la culture, de l'éducation, de la citoyenneté et du respect des valeurs de la République, du soutien à la parentalité, de la santé dont la santé mentale, de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat, l'accès au numérique, ...

Il convient ainsi de privilégier

- les rencontres et activités inter-quartiers
- les activités en soirée et les week-ends, et pas uniquement en journée
- les activités mixtes, les activités intergénérationnelles et celles dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles.

### Les mesures sanitaires

Le nombre de personnes accueillies dans les actions qui seront retenues, les caractéristiques des locaux d'accueil, les moyens de transport, la disponibilité des acteurs devront permettre le respect des règles sanitaires contre la COVID-19.

## **Financement de l'État**

Les projets retenus bénéficieront d'un financement de l'État sur les crédits du programme 147 (crédits spécifiques de la politique de la ville).

## **Communication**

Les porteurs de projets retenus pour bénéficier d'un soutien financier de l'État au travers du dispositif « quartiers d'été 2021 » s'engagent à

- mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site Internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres, ...)
- mentionner le soutien de l'Etat/ministère de la Ville par l'utilisation obligatoire du logo « quartiers d'été 2021 » et la mention de l'opération
- communiquer autant que possible sur la plateforme <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>.

## **Comment faire pour déposer une demande de soutien financier**

Les demandes de financement doivent être déposées sur le portail DAUPHIN via <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> **avant le 30 juin 2021, avec un intitulé d'action commençant par "QE ou quartiers d'été".**

## **Contacts : préfecture de la Moselle\_**

Direction de la Coordination et de l'Appui territorial

- Patricia METZEN 03 87 34 88 67 [patricia.metzen@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.metzen@moselle.gouv.fr)
- Hawa SYLLA 03 87 34 88 68 [hawa.sylla@moselle.gouv.fr](mailto:hawa.sylla@moselle.gouv.fr)